

JACQUES MOREL

LA NUIT RWANDAISE, N° 5 – 7 AVRIL 2011

## **La France « a pleinement pris en charge le projet génocidaire », selon le rapport Mucyo**

– « *de nombreux faits nouveaux* » –

*Un petit pays africain ose mettre en accusation une grande puissance. Le rapport de la Commission nationale indépendante rwandaise, chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de l'État français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994, est à bien des égards un document exceptionnel.*

Qui peut citer une enquête analogue réalisée par un ancien pays colonisé et concernant les crimes commis contre son peuple par un pays européen, qui s'érige en donneur de leçons en matière de Droits de l'homme ?

Quel pays a eu dans le passé le courage, l'aplomb, de proférer vis-à-vis d'un membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies des allégations comme celle-ci, d'avoir « *pleinement pris en charge le projet génocidaire* » qui l'a dévasté en 1994 ?

Ce n'est que de manière fragmentaire qu'ont été décrites les actions nuisibles de la France contre le Rwanda d'après 1994, tant pour l'abattre militairement en réarmant les génocidaires, qu'en lui coupant le robinet des crédits des bailleurs de fond au sein de l'Union européenne, du FMI, de la Banque mondiale et de la banque africaine de développement, en le privant de toute aide internationale, qu'elle vienne de la FAO, du PAM, du HCR, du PNUD, et évidemment en refusant de reprendre la coopération comme en témoigne ce rapport. Il fallait que le processus de redressement du Rwanda soit bien engagé pour que son gouvernement se permette l'audace de rendre public une telle accusation.

### **Un document à valeur historique et judiciaire**

Pondéré, maîtrisé dans la forme, il désigne clairement le coupable : l'État français. On ne trouvera pas ici de description embrouillée de l'intrication de réseaux néocoloniaux qui auraient été impliqués presque fortuitement dans un génocide, comme le fait une description complaisante de « *la Françafrique* ». Non. La liste des personnalités politiques et militaires françaises les plus impliquées dans le génocide, liste qui clôture le communiqué du ministre rwandais de la Justice, commence par le premier des Français, le Président de la République, François Mitterrand.

La commission est partie des travaux déjà publiés par de non rwandais. Mais elle est allée bien au-delà, en faisant des enquêtes de terrain et en retrouvant des archives rwandaises. Élaboré à partir de l'analyse des faits, du recueil de documents et de témoignages, ce rapport ne part d'aucun a priori. Il ne fait aucun procès idéologique. Il acquiert ainsi autant une valeur

historique que judiciaire. Il fait partie des quelques ouvrages fondamentaux qui s'essaient à décrire les mécanismes du génocide des Tutsi.

La commission qui en est l'auteur est créée par la loi du 14 avril 2005. Ses membres ne sont nommés que le 16 avril 2006 et les travaux commencent à cette date. Son président est Jean de Dieu Mucyo, rescapé de l'hôtel des *Mille Collines*, ancien procureur général et ministre de la Justice.

L'origine de la commission n'est donc pas une réplique aux mandats d'arrêt du juge Bruguière qui sont lancés en novembre 2006. Certes, elle fait suite à une campagne démarrée en mars 2004 par le journal *Le Monde* qui orchestrait des fuites de l'enquête du juge Bruguière et des révélations du sociologue André Guichaoua. Ce dernier, avec l'aide des services français, a élaboré le faux témoignage du transfuge Abdul Ruzibiza, accusant Paul Kagame de l'attentat qui a déclenché le génocide.[1]

Lors du 10e anniversaire, le 7 avril 2004, Paul Kagame accusa la France d'avoir « *du sang sur les mains* ». « *Ils ont sciemment entraîné et armé les soldats et les miliciens qui allaient commettre un génocide, et ils savaient qu'ils allaient commettre ce génocide* », a-t-il ajouté. Ce qui provoqua le départ précipité du représentant de la France, Renaud Muselier.

Après un an et demi de travaux, compilation des études précédentes, auditions de témoins à Kigali ou ailleurs dans le pays, collectes de témoins et de documents à l'étranger, la commission rend son rapport le 15 novembre 2007. Il sera publié sur Internet le 5 août 2008.[2]

En plus du rapport lui-même, sont publiées des annexes. L'annexe 1 est constituée de transcriptions de témoignages. On peut regretter que la forme n'en soit pas aussi aboutie que dans le rapport. Les annexes 2, 3 et 4 sont des extraits de la carte au 1/50 000e montrant les lieux d'événements abordés dans le rapport, emplacement des barrières avant et pendant le génocide, camps militaires, lieux de stationnement des militaires français durant Turquoise, etc.

## **L'ambassadeur de France a fait roi Bagosora**

Enfin le communiqué du ministre rwandais de la Justice reprend au nom du gouvernement rwandais les accusations qu'il retient du rapport de la Commission d'enquête. Celles-ci ne sont pas formulées en termes juridiques. Il est dit simplement que la France a soutenu le régime dans la perpétration du génocide. Mais son rôle y est présenté comme prédominant puisque c'est l'ambassadeur de France, Marlaud, et l'attaché militaire adjoint, Maurin, qui enjoignent le 7 avril au « *cerveau du génocide* », le colonel Bagosora, de « *reprendre le contrôle de la situation* ».

Celui-ci forme le gouvernement intérimaire avec la « *bénédiction* » de Marlaud. Cette coopération entre Marlaud et Bagosora est qualifiée d'« *étape indispensable à la réalisation du programme génocidaire* ». Le communiqué s'avance en parlant de « *la désignation du colonel Bagosora comme successeur au président Habyarimana* » par l'ambassadeur de France, considéré comme un « *faiseur de roi* ». Le fait est probable, Bagosora dit au juge Bruguière qu'avec Maurin, ils étaient comme des camarades[3], mais il n'y a pas de documents trahissant ce pacte entre la France et Bagosora et, devant le discrédit du gouvernement intérimaire, celle-ci mettra en avant, début juillet 1994, le chef d'état-major des FAR et non Bagosora.[4]

Il faut regretter que dans la liste des personnalités politiques françaises les plus impliquées dans le génocide, le nom de Michel Roussin ait été oublié. C'est dans le cadre du ministère de la Coopération que les actions de soutien à l'armée rwandaise pendant le génocide, dont les fournitures d'armes, ont été organisées. Le communiqué les détaille et cite le général Huchon et Philippe Jehanne qui agissaient sous l'autorité de Roussin.

A été oublié également Dominique Pin, adjoint au conseiller à la présidence de la République pour les Affaires africaines. Il accompagna à Kigali Marcel Debarge, ministre de la Coopération, le 28 février 1993, quand celui-ci appela les partis d'opposition à « *faire front commun avec le président Habyarimana contre le FPR* », ce que le communiqué estime être un appel à la guerre raciale. Cet appel fut entendu par les partis d'opposition et mena à la création de la coalition Hutu Power qui, estime le communiqué, « *était une condition nécessaire à la mise en œuvre réussie du génocide* ».

## **Mitterrand aurait soutenu les génocidaires pour sauver le processus démocratique au Rwanda**

Il ne faut pas ignorer les difficultés rencontrées par la commission. Sur la question des archives de l'époque, beaucoup d'entre elles ont été dispersées au cours de l'été qui suivit le génocide, et n'ont pas été récupérées. Certaines sont au TPIR. Il ne semble pas que la commission ait pu en obtenir. En revanche, elle a pris connaissance d'archives françaises dont elle a fait un usage judicieux. Ainsi, pour montrer la connivence idéologique de François Mitterrand, le communiqué cite sa déclaration au Conseil des ministres du 22 juin 1994 : « *Si ce pays devait passer sous la domination tutsie ethnique très minoritaire qui trouve sa base en Ouganda, [...] il est certain que le processus de démocratisation serait interrompu.* »

Cette phrase est bien la preuve que l'opération Turquoise n'avait pas le but annoncé, mais visait à maintenir le gouvernement intérimaire pour sauvegarder la démocratie ! Sont cités ainsi toute une série de documents qui proviendraient des « *archives Mitterrand* », documents qui sont maintenus secrets en France, sauf pour Pierre Péan et André Guichaoua dont on se demande s'ils savent lire !

## **La commission s'est laissée piéger par les services français**

Mais, à propos d'archives, la commission s'est laissée piéger en publiant un document censé prouver l'assistance militaire de la France aux ex-FAR en 1998. Elle publie dans son rapport le fac-similé d'une lettre d'un certain général Yves Germanos, chef d'état-major des forces spéciales, adressée à des Rwandais dont un « *Léon Habiarimana* ».[5]

D'une part, nous ne connaissons pas de Yves Germanos mais le général Raymond Germanos fut l'adjoint aux opérations de l'amiral Lanxade, chef d'état-major en 1994. D'autre part, le commandement des opérations spéciales ne dépend pas de l'état-major de l'armée de terre, mais du chef d'état-major des armées. Le colonel Gilles Bonsang, signataire pour ordre de la lettre, n'existerait pas selon Filip Reyntjens. La lettre est écrite de la « *Place de Caylus* », un camp d'entraînement des troupes de marine, et le maire de Caylus s'appellerait Gilles Bonsang.

Quoi qu'il en soit, la désignation de Paul Kagame par PAPA ROMEO aurait dû faire sourire et éveiller les doutes. Mais les commissaires ne virent pas la supercherie. Filip Reyntjens et

Bernard Lugan utilisèrent ce faux pas pour dénigrer tout le rapport. Remarquons juste que si ce document est un faux, son origine paraît certaine. Il provient des services français, ceux-là même qui ont appris au colonel Anatole Nsengiyumva à rédiger de faux messages comme celui où le FPR se félicite d'avoir abattu l'avion présidentiel. Et des militaires français y ont cru ou ont feint d'y croire, suivis en cela par le juge Bruguière !

Quant aux nombreux témoignages recueillis par la commission, il a fallu tenir compte du flou introduit dans les mémoires douze ans après et des affabulations qui n'ont pas été que le fait des seuls tueurs. Nous connaissons un témoignage de rescapé, publié par la Commission d'enquête citoyenne en 2004, à propos du rôle des Français fin juin à Bisesero, qui a été refusé par la commission.[6]

### **Le général Quesnot a-t-il voulu empêcher le génocide ?**

Les rédacteurs ont tendance à accorder trop d'attention au discours autojustificateur des acteurs français et aux analystes qui les rapportent. Ainsi le rapport accrédite une version a posteriori du général Quesnot rapportée par le belge Lanotte. Le 8 avril 1994, au soir, lors d'une réunion du gouvernement en « *conseil restreint* », Quesnot, convaincu qu'il allait y avoir un bain de sang dans tout le pays, aurait préconisé une intervention plus ambitieuse de l'armée française pour stabiliser les FAR, rétablir l'ordre à Kigali et surtout stopper l'offensive du Front patriotique. Le gouvernement aurait refusé.[7]

Ces propos de Quesnot datent de janvier 2006, ils ne sont pas vraisemblables. Balladur et Juppé en Chine le 8 avril, n'étaient pas en bonne position pour s'opposer à l'Élysée. Le consensus s'est fait pour fixer aux militaires français envoyés à Kigali pour évacuer les Européens un « *comportement neutre vis-à-vis des factions rwandaises* », c'est-à-dire pour laisser se dérouler le programme d'extermination des Tutsi du gouvernement formé sous l'égide de la France et de Bagosora. L'offensive du FPR le 8 avril n'a de réalité que dans la tête de Quesnot, qui a voulu faire croire à la Mission d'information parlementaire que le FPR est passé à l'offensive le soir-même de l'attentat. Il ne précise pas explicitement qu'il voulait empêcher les massacres. D'ailleurs, le communiqué ne s'y trompe pas : « *Il n'existe aucun indice d'une quelconque tentative de la part des décideurs politiques et militaires français d'user de leur influence afin de mettre un terme à l'entreprise d'extermination des civils tutsi débutant en octobre 1990.* »

### **Abandon ou élimination délibérée des survivants de Bisesero ?**

On retrouvera dans d'autres épisodes cette tendance du rapport à accorder plus d'importance aux affirmations d'auteurs de livres européens ou américains qu'aux témoignages recueillis par la commission. Ainsi pour Bisesero fin juin, après avoir accordé une large place aux justifications des militaires français, le rapport conclut que « *l'abandon des survivants de Bisesero émane d'une décision du colonel Rosier.* »

Il ne constate pas plus qu'un refus d'assistance à personnes en danger. Pourtant les témoins Elie Ngezenubwo, Japhet Ngayaboshya, Gaspard Habiyambere rapportent que des miliciens sont venus de Cyangugu et de Gisenyi, où les Français sont présents. Celui de l'Interahamwe Thomson Mubiligi affirme que les Français à Cyangugu collaboraient avec John Yusuf Munyakazi « *chef des Interahamwe de Bugarama qui sont allés donner du renfort à Kibuye* », c'est-à-dire à Bisesero.

Tous ces déplacements n'ont pas pu se faire sans l'assentiment des militaires français. Le témoignage du guide de Diego, Jean-Baptiste Twagiyarezu, qui, laissé libre, est allé prévenir les autorités génocidaires de Mubuga et de Gishyita de la rencontre des Français avec des Tutsi à Bisesero, démontre que la reconnaissance de Diego a servi à repérer et à compter les survivants pour les éliminer. Il semble bien plutôt que le colonel Rosier et ses subordonnés ont agi dans le cadre d'un plan concerté avec les autorités rwandaises pour éliminer les survivants tutsi de Bisesero. C'est ce que constate d'ailleurs le communiqué : « *Le colonel Jacques Rosier, chef de la première phase de déploiement de Turquoise au Rwanda a délibérément sacrifié les survivants de Bisesero en sachant bien qu'ils étaient en train de se faire massacrer de façon intensive entre le 27 et le 30 juin 1994.* »

Nous avons pu réentendre des témoins de la commission à Gishyita et deux autres à Cyangugu qui, complétés par des interviews de Cécile Grenier et de Georges Kapler, confirment que les militaires français ont envoyés des miliciens de John Yusuf Munyakazi pour terminer l'éradication des Tutsi de Bisesero.

Le rapport et ses annexes présentent de nombreux témoignages de Rwandais qui viennent étayer des accusations sur la période du 1er octobre 1990 au 31 décembre 1994. Avant le génocide, participation des Français à l'appui-feu par des tirs d'artillerie, à l'entraînement d'Interahamwe dans des camps militaires, à la torture et l'assassinat de prisonniers de guerre, à l'arrestation de Tutsi lors de contrôles d'identité par des militaires français, suivie de mauvais traitements, viols et même assassinats.

## **Le témoignage d'ex-FAR ralliés seulement en 2004**

A propos des opérations militaires, la commission a bénéficié du témoignage d'ex-FAR, dont certains ne se sont ralliés qu'en 2004, après avoir combattu au Zaïre et tenté d'envahir le Rwanda, comme le général Rwarakabije. D'ailleurs, le vice-président de la commission, le général Jérôme Ngendahimana, est l'ancien porte-parole des FOCA, aussi rallié en 2004.[8]

Le travail de la commission s'est donc fait dans un contexte de réconciliation entre militaires rwandais qui surprendrait plus d'un Français.

Le colonel Evariste Murenzi, autre rallié de 2004, parle de l'action du major Refalo auprès du bataillon paras-commando, de la formation des CRAP par le lieutenant-colonel Canovas, du commandant Denis Roux, qui a formé le Groupe de Sécurité et d'Intervention de la Garde présidentielle, groupe « *qui a entraîné les Interahamwe à Gabiro en compagnie des militaires français* » et qui a initié les massacres au début du génocide. Il aurait rencontré l'ex-capitaine Barril pendant le génocide.

En 1994, ce Murenzi était capitaine, responsable des renseignements au sein de la garde présidentielle. Il n'a pas été réentendu par la commission Mutsinzi, mais il est cité pour avoir rapporté que la boîte noire du Falcon avait été remise au colonel Aloys Ntiwiragabo, chef des renseignements militaires à l'état-major des FAR. Il est surprenant qu'il soit passé colonel dans l'actuelle armée rwandaise.

Pendant le génocide, des témoignages attestent de la présence de militaires français comme conseillers des FAR. Certains seraient restés au camp de Mukamira. Avec les batteries de mortier de ce camp, les Français auraient couvert la retraite des FAR en juillet, après la prise

de Ruhengeri par le FPR. Plusieurs cas de viols de femmes tutsi par des militaires français sont décrits au camp de Nyarushishi et au stade Kamarampaka à Kamembe, pendant l'opération Turquoise. Des Interahamwe et des gendarmes s'attiraient les bonnes grâces des Français en leur procurant de jeunes femmes tutsi. Ces cas de viol ont été niés par Jacques Sémelin, qui se veut spécialiste « *des crimes de masse* », au prétexte qu'aucun chercheur n'en aurait parlé.

Il trouvera dans le rapport des noms de victimes, les noms de ces maquereaux et, le lieu des crimes étant connu, il pourra identifier les présumés coupables. Sont encore décrits en détail des meurtres de Tutsi par des militaires français, des remises de Tutsi aux Interahamwe, des largages de Tutsi par hélicoptères, enfin les encouragements des Français à l'exode et leur complicité dans les pillages. Il n'est peut-être pas inutile de noter que le colonel Hogard, qui se veut très soucieux de son honneur[9], a laissé piller les bâtiments publics en particulier le centre téléphonique de Cyangugu, que ses hommes ont pillé les usines à thé de Shagasha et de Gisakura et volaient des voitures.

## **L'entraînement de supplétifs durant Turquoise**

Le rapport ne traite pas spécifiquement la question de l'entraînement de miliciens ou de nouvelles recrues des FAR par les militaires français dans la zone humanitaire durant Turquoise. Pourtant, il en donne plusieurs preuves : dans le camp pour déplacés établi au collège de Rubengera, les Français ont formé des supplétifs d'un « *comité de sécurité civile* » au maniement d'armes à feu dans le but de faire la chasse aux Tutsi ; ils ont distribué des armes à feu aux Interahamwe de Kamembe, en particulier à Edouard Bandetse ; ils ont formé des supplétifs des « *bandes rouges* » à Nyamasheke. Ces cas sont traités sous la rubrique « *Collaboration entre militaires français et les interahamwe dans la continuation des assassinats des Tutsi* ».

Timide, la commission ne relève pas que les militaires français agissent exactement à l'inverse du mandat que leur a donné l'ONU et de la définition d'une zone humanitaire où toute activité armée doit être interdite.

## **De nombreux faits nouveaux**

Nous ignorions jusqu'ici que le 23 juin 1994, une colonne d'une vingtaine de véhicules militaires, dont des blindés, est entrée à Rubengera en provenance de Gisenyi. Les militaires français commandés par les capitaines Bucquet et Giorda se sont installés au Groupe scolaire de Rubengera.

De nombreux Tutsi ont été tués en présence des Français et sur leur ordre. Nous savions par Patrick de Saint-Exupéry qu'une colonne commandée par le capitaine Bucquet l'avait accompagné depuis Gisenyi mais l'avait quitté un peu avant d'arriver à Kibuye, ce qui correspond à Rubengera. Mais c'était le 26 juin.

Un autre témoin parle d'une arrivée à Rubengera d'abord en hélicoptère puis le lendemain par la route en provenance de Cyangugu et de Gisenyi. Cette date du 23 juin est peut-être une erreur. Il reste que les événements qui s'y sont déroulés nous étaient inconnus.

Le colonel Simba, organisateur des massacres dans la préfecture de Gikongoro et depuis le 15 mai « conseiller de la défense civile pour les préfectures de Gikongoro et Butare », aurait rencontré des militaires français qui auraient traversé le pont de la Rusizi le 23 juin au matin. Ceux-ci lui auraient dit qu'ils « venaient pour sauver les Hutu qui risquaient d'être exterminés par les Tutsi. » et auraient déchargé des armes dans la maison de Simba à Cyangugu. Il les aurait distribuées aux miliciens.

## **Turquoise a recyclé les Interahamwe pour traquer les Tutsi**

Désiré Ngezahayo, ancien bourgmestre de la commune Karama, explique comment les Français ont utilisé les auteurs du génocide pour faire la chasse aux Tutsi, considérés comme des infiltrés du FPR : « Vers le 03/07/1994, les Français ont convoqué une réunion de tous les bourgmestres à SOS Gikongoro. Elle était dirigée par un colonel dont je ne me souviens plus du nom. Il nous a dit que les Français venaient collaborer avec nous pour assurer la sécurité de la population. Il a ajouté qu'ils ne souhaitaient pas que les inkotanyi pénètrent dans la zone Turquoise. [...] Puis, il nous a ordonné d'aller dire à la population qu'elle fasse son possible pour contrer l'entrée des inkotanyi dans Turquoise. [...] Il nous a dit d'ordonner à la population de maintenir les contrôles aux barrières et les rondes. Il a ajouté que pour reconnaître un inkotanyi, il y avait trois critères [...] Il a dit que si nous trouvions quelqu'un qui présentait ces signes, il fallait immédiatement le tuer, sans aucune autre forme de procès. »[10]

## **Des vérifications nécessaires**

Jean-François Dupaquier exprime un certain doute vis-à-vis du rapport Mucyo parce que les journalistes n'auraient rien vu des crimes qu'il décrit. Mais vu le caractère sérieux de la commission, marqué par la présence de deux universitaires, il estime que le rapport mérite vérification.[11]

Nous avons pu rencontrer cinq témoins qui nous ont confirmé ce qu'ils ont dit à la commission. Nous avons aussi rencontré Vincent Nzabaritegeka à la prison de Cyangugu. Il était mécanicien au projet Forêt Nyungwe.[12]

Son vrai nom est Vincent Nzabonitegeka. C'est une erreur légère, l'orthographe des noms n'étant pas vraiment stabilisée au Rwanda. Mais il y a une erreur de date plus grave. Dans le rapport il dit que des Français sont venus avec le préfet Bagambiki apporter des armes pour les Interahamwe le lundi 25 juin. La commission a remarqué que le 25 juin n'est pas un lundi et que le témoin s'est trompé. Mais celui-ci a répété devant nous que c'était le lundi 25 avril et qu'avec ces armes ils sont allés attaquer à Bisesero le vendredi 29 avril. Nous savons par ailleurs que les miliciens de John Yusuf Munyakazi ont attaqué la colline de Kizenga, au sud de Bisesero, vers le 28 avril.

Le témoin dit qu'ils sont retournés à Bisesero fin juin, mais il reste flou sur les dates. Nous remarquons ici que la vérification n'a pas été inutile, mais la correction de l'erreur ne rend pas le fait moins grave.

L'intéressant est aussi que nous avons pu retrouver les témoins, et même rentrer dans une prison. Nous n'avons pas eu accès aux documents réunis par la commission, mais avec

l'enregistrement vidéo des témoignages ils seraient certainement accessibles à des instances judiciaires.

Sans évoquer tous les documents, articles de journaux, archives de télévision, transcription des émissions de RFI, qui rendent ce rapport plausible, des enquêtes indépendantes de la commission Mucyo viennent la corroborer. Georges Kapler a interrogé deux témoins que l'on retrouve ici, Concessa sur le camp de Nyarushishi et Jean-Bosco Habimana, membre des FAR et Interahamwe[13].

Leurs témoignages, quoique différents, sont compatibles. Habimana affirme que les Français conseillaient d'éventrer les cadavres avant de les jeter au lac Kivu ou dans la rivière Rusizi, afin qu'ils coulent. Nous ne voulions pas y croire. Mais un autre témoin de la commission, Straton Sinzabakwira, ancien bourgmestre de Karengera (Cyangugu) vient le confirmer.

Les interviews de Cécile Grenier, qui datent de 2003, révélaient la présence de Français pendant le génocide, les largages par hélicoptères, l'envoi de miliciens à Bisesero depuis Butare, l'abandon par les Français de Tutsi aux Interahamwe sur des barrières, notamment celui de l'abbé Sebera et de religieux, dont 8 bénédictines de Sovu, lors de l'évacuation de Butare, le 3 juillet.

## **Un document méconnu**

Le rapport Mucyo a été publié en plein mois d'août 2008 et donc a eu peu de répercussions en France. Il n'a pas été édité ni traduit en anglais. Mais la commission Mucyo n'est pas restée sans suite au Rwanda. La commission Mutsinzi a été chargée de l'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994. Elle commença ses travaux en décembre 2007 et les termina fin avril 2009. Son rapport fut publié le 7 janvier 2010.

Le rapport Mucyo n'a pas jusqu'ici donné lieu à des dépôts de plaintes. Mais dans ses recommandations, il envisage l'option d'un règlement diplomatique de la question avec l'État français *« dans la mesure où ce dernier est prêt à reconnaître l'entière étendue de sa responsabilité dans la préparation et l'exécution du génocide »*.

Ce qui n'a toujours pas été fait par la France, Nicolas Sarkozy s'étant limité à battre sa coulpe sur la poitrine de la communauté internationale. Il déclara en effet à Kigali : *« Ce qui s'est passé ici oblige la communauté internationale, dont la France, à réfléchir à ses erreurs qui l'ont empêchée de prévenir et d'arrêter ce crime épouvantable. »*[14]

Le rapport Mucyo a-t-il été enterré, suite à la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays, symbolisée par cette visite du président français le 25 février 2010 ?

Les Rwandais répondent que non. Mais tout se passe comme si le rapport Mucyo restait, disons, en instance. Il n'est en rien retiré.

Cette édition est bienvenue car le rapport Mucyo n'a pas été lu et encore moins exploité. C'est un document de base sur la genèse du génocide, sur le rôle de la France en Afrique. Il permet de saisir jusqu'à quelles extrémités ses politiciens et militaires ont pu s'abaisser pour qu'un territoire reste sous l'hégémonie française. C'est un matériau pour celui qui voudra étudier comment une grande puissance détourne les mandats qu'elle obtient des Nations Unies.



Enfin, et c'est là l'essentiel, le rapport Mucyo fournit de nombreuses preuves, jusqu'ici méconnues, constitutives de dossiers de plaintes contre des Français pour collusion avec les assassins, afin que des réparations soient enfin versées aux victimes de ce génocide.

## Références

[1] Laure Coret et François-Xavier Verschave : L'horreur qui nous prend au visage. Karthala, 2005. Rapport de la Commission d'enquête citoyenne, 22-26 mars 2004.

[2] Olivier Lanotte : La France au Rwanda (1990-1994). Entre abstention impossible et engagement ambivalent. P.I.E Peter Lang, 2007.

## Notes

1 - Stephen Smith, Le récit de l'attentat du 6 avril 1994 par un ancien membre du "network commando", Le Monde, 10 mars 2004. Ruzibiza a reconnu le 15 juin 2010 devant le juge Trévidic qu'il n'était pas à Kigali le jour de l'attentat et les jours précédents, ce qui réduit son témoignage à une affabulation. Il vient de mourir.

2 - <http://www.minijust.gov.rw/news.html>.

3 - Commission rogatoire internationale siégeant au TPIR, Interrogatoire de M. Théoneste Bagosora par le juge Jean-Louis Bruguière, 18 mai 2000, pp. 116-117. [http://rwandadelaguerraugenocide.fr/wp-content/uploads/2010/01/Annexe\\_53.pdf#page=181](http://rwandadelaguerraugenocide.fr/wp-content/uploads/2010/01/Annexe_53.pdf#page=181)

4 - FAR : Forces armées rwandaises.

5 - Voir à la fin du rapport « Appui aux Far et aux Interahamwe au Zaïre ».

6 - L'horreur qui nous prend au visage [1, p. 92].

7 - Olivier Lanotte [2, p. 346].

8 - FOCA : Forces combattantes Abacunguzi, bras armé des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR).

9 - Voir le livre de Jacques Hogard, Les larmes de l'honneur, Hugo doc, 2005.

10 - Actes commis par des militaires français à Gikongoro. Livraison de Tutsi aux miliciens et incitation aux assassinats ethniques.

11 - Jean-François Dupaquier, « Un rapport rwandais à prendre au sérieux », Le Monde, 11 août 2008.

12 - Voir Cyangugu - Collaboration entre militaires français et les interahamwe dans la continuation des assassinats des Tutsi.

13 - L'horreur qui nous prend au visage [1, pp. 163, 253, 499].

14 - Franck Nouchi, « Au nom du peuple français... », Le Monde, 27 février 2010.